

ENTREPRISES : MODE D'EMPLOI POUR FINANCER LA BIODIVERSITÉ



MEDEF COLLECTION
ACCOMPAGNER





MEDEF COLLECTION

PROPOSER

LA COLLECTION QUI RASSEMBLE LES PRISES DE POSITION OFFICIELLES DU MEDEF.

PARTAGER

LA COLLECTION QUI MET EN AVANT LES COLLABORATIONS DU MEDEF.

ACCOMPAGNER

LA COLLECTION QUI RÉUNIT LES GUIDES ET BONNES PRATIQUES DU MEDEF.

ÉDITOS



La biodiversité n'est pas un concept abstrait mais bien la condition du vivant, un prérequis à notre prospérité et à la résilience des entreprises.

Les liens qui unissent ces dernières, leurs activités, leurs approvisionnements, aux écosystèmes et à la biodiversité sont nombreux : qualité des sols, de l'eau, abondance ou raréfaction des ressources naturelles, stabilité des écosystèmes...



Quand la biodiversité s'érode, ce sont les chaînes d'approvisionnement qui se fragilisent, les coûts qui augmentent, les risques qui s'intensifient et la résilience de tout le tissu économique qui s'en trouve impactée. À l'inverse, préserver et restaurer le vivant est une démarche aussi bien citoyenne que stratégique, permettant de sécuriser et pérenniser les activités économiques et de renforcer notre capacité d'innovation et d'adaptation.

Dans cette mission, les entreprises de France ont un rôle décisif à jouer. Le cap est connu, fixé par la Stratégie nationale biodiversité. Il nous revient d'accélérer la transformation de ces orientations en actions concrètes, adaptées à la réalité de nos territoires et de nos filières.

Fidèle à la conviction selon laquelle les entreprises ont la solution, le MEDEF accompagne ses 240 000 TPE/PME/ETI et grands groupes à travers des guides dédiés, construits en phase avec les réalités du terrain, mais aussi grâce à des initiatives partenariales, dont le MOOC* développé avec la Ligue pour la protection des oiseaux et l'Office français de la biodiversité. Cette publication que vous tenez entre vos mains constitue une nouvelle étape de cette mobilisation au service d'une croissance portée par l'innovation, respectueuse de l'environnement. La croissance responsable qui constitue la raison d'être du MEDEF.

Ce guide s'adresse d'abord aux TPE, PME et ETI, qui constituent le cœur battant de nos territoires et de formidables moteurs d'innovations et de progrès. Financer la biodiversité ne signifie pas engager des moyens hors de portée, mais bien réaliser un investissement stratégique. Cela peut commencer par des décisions simples : mieux gérer un site, moderniser un équipement, soutenir un projet local, mobiliser ses équipes, dialoguer avec ses partenaires financiers.

L'enjeu est clair : anticiper les risques, saisir de nouvelles opportunités de marché, renforcer notre compétitivité et notre ancrage territorial. C'est tout l'objectif de ce guide.

Au MEDEF, nous considérons la biodiversité non comme une contrainte, mais comme **un investissement stratégique, indissociable des efforts engagés en matière climatique et indispensable à leur efficacité.**

Agir pour le vivant, c'est investir dans la résilience et la performance durable de nos entreprises.



Patrick Martin,
président du Mouvement des entreprises de France

*Massive open online course : formation à distance gratuite et ouverte à tous

“

Si la dépendance de notre économie à la biodiversité et aux services qu'elle rend ne fait désormais plus de doute, elle demeure encore trop souvent méconnue ou sous-estimée. Pourtant, cette dépendance est bien réelle : fertilité des sols, pollinisation, régulation du climat, approvisionnement en eau et en matières premières, protection contre certains risques naturels comme les inondations. Autant de fonctions essentielles qui soutiennent directement ou indirectement l'activité économique.



Cette réalité concerne une grande diversité de secteurs : agriculture et agroalimentaire, industrie, pharmacie, textile, bois, mais aussi assurance, banque ou finance. L'érosion de la biodiversité représente ainsi un risque croissant pour la pérennité des modèles économiques des entreprises et plus largement pour la stabilité de l'économie mondiale. **72 % des entreprises de la zone euro dépendent directement des services rendus par les écosystèmes** selon la Banque centrale européenne.

Face à ce défi, les pouvoirs publics sont pleinement mobilisés. Ils agissent par la régulation, bien sûr, mais aussi en développant des solutions concrètes avec les acteurs de terrain et en soutenant financièrement les initiatives portées par les entreprises, les collectivités et les associations. Cet engagement est indispensable. Il ne pourra toutefois produire tous ses effets sans une implication croissante du secteur privé dans les démarches de préservation et de restauration de la biodiversité.

Je tiens à saluer le travail réalisé par le MEDEF avec ce guide. En proposant une cartographie claire et opérationnelle des solutions de financement, en mettant en lumière des initiatives déjà engagées et en donnant à voir des exemples concrets d'actions, il offre aux entreprises des repères utiles pour passer à l'action. Cette approche pragmatique et tournée vers les solutions est essentielle pour accélérer la mobilisation de la finance privée en faveur de la nature.

La Direction de l'eau et de la biodiversité se tient aux côtés des entreprises pour approfondir ces sujets, identifier et lever les éventuels freins réglementaires ou opérationnels et co-construire les conditions d'une mobilisation massive et efficace du secteur privé. **La transition écologique ne se fera pas sans les entreprises ; elle suppose plus que jamais un dialogue étroit et constructif entre acteurs publics et privés.**

”

Célia de Lavergne,
directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des
Négociations internationales

POURQUOI CE GUIDE ?

Ce guide a été conçu pour aider toutes les entreprises, en particulier les PME et ETI, quels que soient leur secteur d'activité et leur niveau de maturité, à mieux comprendre ce que signifie « financer la biodiversité » et à identifier les solutions à leur portée. Il s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le MEDEF pour accompagner les entreprises sur les enjeux de biodiversité, notamment le guide « **Entreprises et biodiversité : les clés pour agir** » publié en 2021 et le MOOC « **Entreprises & biodiversité : passez à l'action !** » développé avec la LPO et l'OFB. Il vise à aller plus loin en proposant un éclairage spécifique sur les leviers de financement mobilisables par les entreprises.

Agir en faveur de la biodiversité ne relève pas seulement d'une démarche environnementale, c'est aussi un enjeu économique pour les entreprises : accès aux ressources naturelles, stabilité des chaînes d'approvisionnement, résilience des territoires, évolution des attentes des parties prenantes.... Dans ce contexte, financer des actions en faveur de la biodiversité peut permettre d'anticiper certains risques, de renforcer la robustesse des activités et d'identifier de nouvelles opportunités de développement.

Loin de se limiter aux grandes structures ou aux actions de mécénat, le financement de la biodiversité peut prendre de nombreuses formes que chaque entreprise peut mobiliser selon ses ressources, son profil, ses besoins et ses priorités. Financer la restauration d'espaces naturels sur son territoire, accueillir la biodiversité sur son foncier, former ses salariés, soutenir une association, investir dans des espaces forestiers ou agricoles gérés durablement, réduire ses pollutions ou s'approvisionner de façon plus durable : **financer la biodiversité est à la portée de tous**. Ce guide propose des solutions opérationnelles illustrées par des exemples concrets de démarches volontaires ou répondant à des obligations réglementaires et valorise des actions déjà menées par les entreprises.

Avec une ambition : faire que « financer la biodiversité » soit perçu par les entreprises françaises comme une démarche accessible, pragmatique et porteuse d'opportunités, pour elles comme pour les écosystèmes et les territoires dans lesquels elles s'inscrivent.

QU'ENTEND-ON PAR « FINANCER LA BIODIVERSITÉ » ?

Dans ce guide, « **financer la biodiversité** » désigne le fait pour une entreprise **d'allouer des moyens – financiers, fonciers, intellectuels ou de temps – à des actions permettant directement ou indirectement de réduire les pressions sur la biodiversité ou d'en améliorer l'état**.

La biodiversité représente l'ensemble du tissu vivant sur notre planète. Elle regroupe la diversité des individus, des espèces et des écosystèmes. Elle comprend également toutes les interactions existantes entre ces trois composantes.

SOMMAIRE

1. FINANCER LA BIODIVERSITÉ : UNE NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE	8
A. LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU ÉCONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES	8
B. FAIRE DES ENJEUX BIODIVERSITÉ UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ENTREPRISES	10
C. DES CADRES INSTITUTIONNELS QUI IMPLIQUENT TOUTES LES ENTREPRISES	11
D. LES ENTREPRISES DÉJÀ EN ACTION	12
2. FINANCER LA BIODIVERSITÉ : QUELLES DÉCLINAISONS POUR LES ENTREPRISES ?	14
A. QUELLES RESSOURCES CONSACRER ?	14
B. À QUEL NIVEAU AGIR ?	15
C. QUELLE FINALITÉ ÉCOLOGIQUE CIBLER ?	16
3. CARTOGRAPHIE DES SOLUTIONS ET FICHES OUTILS	17
4. RESSOURCES UTILES	36

1. FINANCER LA BIODIVERSITÉ : UNE NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE

A. LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU ÉCONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES

Socle vivant de nos sociétés, la biodiversité fournit de nombreux services essentiels aux activités humaines et économiques. Les entreprises sont directement concernées. Leurs liens d'interdépendances vis-à-vis de la biodiversité, parfois insoupçonnés, les exposent à des risques économiques.

Selon la Banque centrale européenne, **72 % des entreprises de la zone euro, soit environ 3 millions d'entre elles, dépendent de manière critique des services fournis par les écosystèmes naturels** (schéma ci-après) et sont ainsi exposées à d'importants risques économiques en raison de leur dégradation¹.

La Banque de France estime quant à elle que **42 % du portefeuille de titres (actions et obligations) détenus par les institutions financières françaises sont émis par des entreprises qui se trouvent dans cette situation²**.

Dans le même temps, la biodiversité connaît un déclin sans précédent sous l'effet des pressions exercées par l'homme. Ce déclin altère la capacité des écosystèmes à fournir les services dont nous dépendons (les « services écosystémiques » ou « contributions de la nature aux populations »). **La valeur mondiale des services écosystémiques est estimée entre 125 000 et 140 000 milliards de dollars par an, soit plus de 1,5 fois le PIB mondial³**.

Préserver ces services écosystémiques suppose de financer la préservation et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité. Or, **à l'échelle mondiale, il manque environ 700 milliards de dollars par an pour financer la protection de la biodiversité⁴**. En 2023, les flux financiers mondiaux publics et privés ayant des impacts directement négatifs sur la nature étaient estimés à 7 300 milliards de dollars quand ceux orientés vers des activités contribuant à la biodiversité se chiffraient à 220 milliards de dollars⁵.

Si les financements publics jouent un rôle essentiel, ils ne pourront à eux seuls répondre à l'ampleur des besoins. La mobilisation accrue du secteur privé apparaît donc indispensable.



Source : MEDEF (2021), « Entreprises & Biodiversité : les clés pour agir »

1. Banque centrale européenne (2024) : « Economic and financial impacts of nature degradation and biodiversity loss »

2. Banque de France (2021) : « Perte de biodiversité et stabilité financière : une nouvelle frontière pour les banques centrales et superviseurs financiers ? »

3. OCDE (2019), « Biodiversity : Finance and the Economic and Business Case for Action », OECD Publishing, Paris

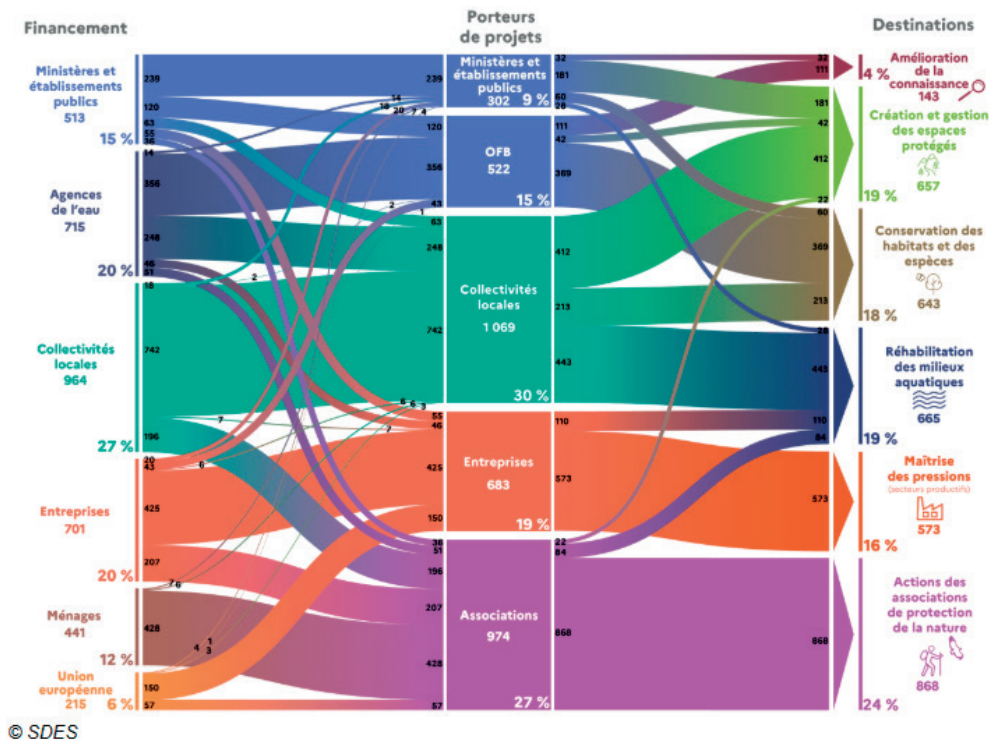
4. Convention sur la diversité biologique (2022), « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal »

5. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques - IPBES (2026) « Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation méthodologique sur l'impact et la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations » <https://doi.org/10.5281/zenodo.15369060>

En France, les entreprises contribuent déjà de manière significative aux dépenses environnementales, à hauteur de 38 % en 2023. Parmi ces dépenses, certaines concourent indirectement à la protection de la biodiversité (gestion des déchets, des eaux usées, protection et dépollution des sols et des eaux, etc). Les dépenses spécifiques à la protection de la biodiversité et des paysages s'élèvent en 2023 à 3,8 milliards d'euros, avec une participation des entreprises à hauteur de 20 %⁶.

PANORAMA DES TRANSFERTS FINANCIERS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES PAYSAGE EN 2022

En millions d'euros (M€) et en %



DONNÉES ÉCONOMIQUES

Dépendances et risques

72%



Pourcentage des entreprises de la zone euro qui dépendent de manière critique des services fournis par les écosystèmes.

Source : BCE, 2024

Valeur des services écosystémiques



1,5 x PIB mondial

Source : OCDE, 2019

Déficit de financements

700 Mds \$/an



Le déficit de financement mondial estimé de la biodiversité.

Source : CDB, 2022

Opportunités

**10 000 Mds \$/an
395 M d'emplois**



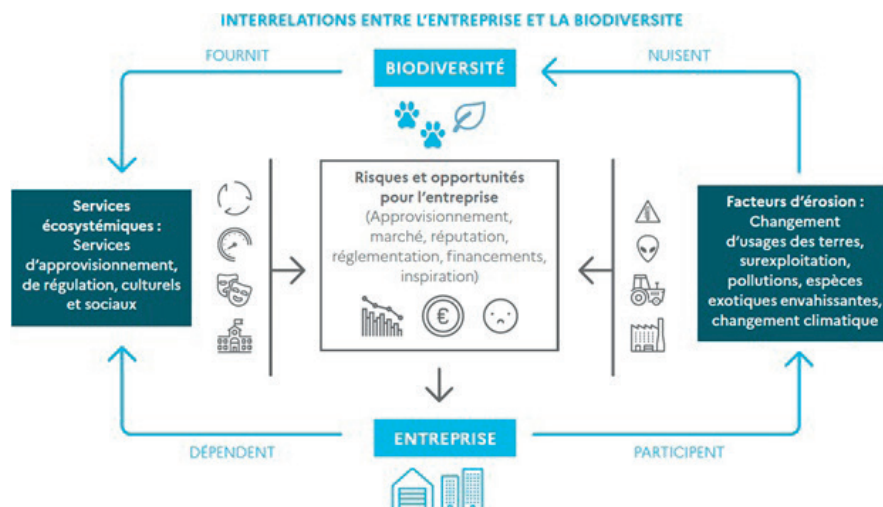
Les opportunités économiques et emplois potentiels associés à des transitions économiques favorables à la nature à horizon 2030.

Source : WEF, 2020

6. SDES (2026) « Dépenses environnementales et financements associés en France - Etat des connaissances en 2025 », www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/dépenses-environnementales-et-financements-associes-en-france-etat-des-connaissances-en-2025, consulté le 13 mars 2026

B. FAIRE DES ENJEUX BIODIVERSITÉ UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ENTREPRISES

Les entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, interagissent directement ou indirectement avec la biodiversité. Ces interactions peuvent être lointaines, localisées dans les chaînes de valeur, mais concernent également les entreprises à l'échelle locale, en lien avec les écosystèmes naturels et les parties prenantes de leurs territoires d'implantation : collectivités, associations ou encore habitants.



Source : OFB (2024), « Entreprises engagées pour la nature : guide pour l'action »

Les risques liés à la perte de la biodiversité et à l'effondrement des écosystèmes sont **perçus par les dirigeants mondiaux comme en seconde position parmi les plus importants à long terme (horizon 10 ans)** d'après l'enquête réalisée par le Forum économique mondial⁷. En parallèle, **il évalue les opportunités associées à la transition des secteurs de l'alimentation, des infrastructures et du bâti ainsi que de l'énergie et de l'industrie extractive à 10 000 milliards de dollars par an et à la création de 395 millions d'emplois d'ici à 2030**⁸.

La préservation de la biodiversité est également un facteur de résilience des territoires dont peuvent dépendre beaucoup d'entreprises. Que ce soit au travers du traitement de l'eau, de la gestion des inondations, de la protection contre les risques, mais aussi comme support à de nombreuses activités économiques (tourisme, agriculture, activités de plein air...), la préservation de la biodiversité constitue un **facteur d'attractivité** pour de nombreuses activités économiques d'un territoire et plus globalement un **facteur de bien-être** pour les salariés.

	⚠ RISQUES	📈 OPPORTUNITÉS
FINANCEMENT	- Risque d'assurance - Problèmes d'accès aux capitaux - Réduction des opportunités d'investissement - Délaiement d'actifs liés aux risques réglementaires ou de marché	- Hausse des crédits à l'investissement - Accès à des financements intégrant des critères environnementaux
MARCHÉS ET PRODUITS	- Evolution des préférences de consommation (secteurs public et privé) - Exigence des acheteurs	- Nouveaux produits, technologies ou services - Accroissement des parts de marché et des marges - Nouveaux marchés, nouvelles activités et nouveaux modèles économiques
RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE	- Indemnisation des parties ayant subi une perte ou des dommages liés à la biodiversité - Poursuites judiciaires - Restrictions d'accès aux terres et aux ressources - Coûts de décontamination et d'indemnisation - Procédures de délivrance d'autorisation et de permis moratoires	- Permis officiel d'extension des activités - Nouveaux produits respectant la réglementation - Opportunité d'influer sur la politique gouvernementale - Anticipation de la réglementation
OPÉRATIONNEL	- Pénurie accrue ou hausse du coût des intrants - Baisse de rendement ou de productivité - Perturbation des activités de l'entreprise	- Viabilité à long terme des modèles grâce à la disponibilité des ressources - Réduction des coûts et augmentation de l'efficacité opérationnelle par un meilleur contrôle des intrants - Performance accrue - Procédés industriels à faible impact
RÉPUTATION ET IMAGE	Pression croissante des investisseurs, consommateurs, actionnaires, décideurs publics et de la société civile	- Fidélisation des clients et différenciation - Fédération des collaborateurs et attractivité - Amélioration des relations avec les parties prenantes

Source : Adapté de MOOC LPO/MEDEF/OFB « Entreprises & Biodiversité : passez à l'action ! »

7. World Economic Forum (2026), « *Global Risks Report 2026* »

8. World Economic Forum (2020) « *The Future of Nature and Business* »

C. DES CADRES INSTITUTIONNELS QUI IMPLIQUENT TOUTES LES ENTREPRISES

Adopté fin 2022, le **Cadre mondial pour la biodiversité**, issu de l'accord de Kunming-Montréal, fixe un cap clair : arrêter et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, pour « vivre en harmonie avec la nature » à l'horizon 2050. La **Stratégie nationale biodiversité** (SNB 2030) décline cet engagement au niveau national.

Ces cadres font appel à la mobilisation des entreprises, confirmant leur rôle central dans la transition écologique et les encouragent à un engagement accru en faveur de la biodiversité. La Stratégie nationale prévoit ainsi des actions pour accompagner les entreprises à renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité.

DES LEVIERS PUBLICS POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR DEMARCHE

Les objectifs institutionnels en matière de préservation de la biodiversité se traduisent par une diversité de dispositifs publics destinés à soutenir la contribution des entreprises, grâce notamment à la mise en œuvre d'aides financières.

Parmi les acteurs mobilisés figurent certaines collectivités, en particulier les régions, comme la région Grand Est avec son **Module transformant Biodiversité**, ou encore les **Agences de l'Eau**.

Ces dispositifs constituent de vrais leviers pour les entreprises : ils facilitent leur engagement dans leur démarche biodiversité en levant les freins liés au temps, aux ressources et aux compétences à y consacrer.



**Transition Écologique
des Entreprises**

La **plateforme « Transition écologique des entreprises »** centralise l'ensemble des aides publiques disponibles pour la transition écologique des entreprises, notamment sur la thématique biodiversité.



**FOCUS :
LE DIAG BIODIVERSITÉ**

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Le **Diag Biodiversité**, opéré par Bpifrance avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB), propose un accompagnement personnalisé d'un expert pour **aider les entreprises à identifier leurs enjeux biodiversité et à construire un plan d'action dédié**. En sortie, l'entreprise dispose d'un rapport complet de ses dépendances, impacts, risques et opportunités en lien avec la biodiversité ainsi qu'un plan d'action SMART **lui permettant d'être reconnue Entreprise engagée pour la nature** auprès de l'OFB. Le Diag s'adresse aux **PME indépendantes et ETI de moins de 500 ETP** et revient à 5 000 € pour les PME et 7 000 € pour les ETI grâce à une aide de l'OFB.

Par ailleurs, Bpifrance propose des financements adaptés aux démarches de biodiversité des entreprises et plus largement à leurs projets de mise en œuvre de la transition écologique, à travers une gamme de prêts sans garantie dédiée. Plus d'informations sur le **site de Bpifrance**.

D. LES ENTREPRISES DÉJÀ EN ACTION

Le financement de la biodiversité est une réalité concrète : de nombreuses entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, s'y investissent déjà sans qu'elles aient nécessairement désigné ces actions comme du « financement de la biodiversité ».

Ces contributions trouvent leur origine dans :

- les **obligations réglementaires**, à l'image de la séquence réglementaire « éviter – réduire – compenser » (ERC) qui amène les entreprises à concevoir leurs projets (en particulier de nouvelles infrastructures) avec le souci d'éviter les atteintes à l'environnement en premier lieu, de réduire les atteintes n'ayant pu être suffisamment évitées et, lorsque ces exigences ne peuvent être satisfaites, à financer des mesures compensatoires adaptées pour les impacts résiduels afin d'éviter une perte de biodiversité voire de tendre vers un gain net ;
- **l'action volontaire**, en intégrant la biodiversité dans leur stratégie, sur leurs sites, dans leur processus de production et leur fonctionnement du quotidien (via des initiatives conçues dès les phases de projet ou appliquées à des infrastructures/produits existants) ou en soutenant des actions portées par des tiers.

DES DISPOSITIFS POUR STRUCTURER ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

act4nature
international



Plusieurs dispositifs permettent aux entreprises d'engager une démarche plus formalisée dans un cadre structuré passant par la définition d'un plan d'action, son pilotage, le suivi des résultats et l'amélioration continue.

En France, les dispositifs **act4nature international** et **Entreprises engagées pour la nature** ont pour objectif de **développer la mobilisation des entreprises en faveur de la nature** par des plans d'actions concrets, pragmatiques, en lien avec le cœur d'activité de l'entreprise et sa chaîne de valeur ainsi que de les valoriser. Les engagements sont relus par diverses parties prenantes (acteurs publics, réseaux d'entreprises, scientifiques, ONG) pour offrir à l'entreprise une pluralité des points de vue sur ses engagements et l'aiguiller.

Plus largement, **différents labels, normes et démarches sectorielles, basés sur une approche RSE intégrant un volet biodiversité, permettent aux entreprises de structurer une telle démarche :**

- le **label RSE TP** de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) ;
- le **label RSE** Industries minérales de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) ;
- le **label RSE** de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) ;
- l'initiative **Responsible Care** de France Chimie ;
- le label **BiodiverCity®** ou la **certification Effinature** pour le secteur immobilier, etc.

Par ailleurs, en octobre 2025, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié la première norme internationale consacrée à la « **Prise en compte de la biodiversité dans la stratégie et le fonctionnement des organisations** ». Il s'agit pour les entreprises d'un nouvel outil de référence pour engager une démarche biodiversité robuste. Cette norme internationale s'inspire largement de la norme française **NF X32-001 « démarche biodiversité des organisations »**.

SE FORMER AVEC LE MOOC « ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ : PASSER À L'ACTION ! »



Développé par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en partenariat avec le MEDEF et le soutien de l'Office français de la biodiversité (OFB), ce MOOC propose aux **entreprises de toutes tailles et de tous secteurs** un parcours engageant permettant de :

- **comprendre** les interactions d'une entreprise avec la biodiversité ;
- **imaginer** des solutions pour agir sur le cœur de métier de l'entreprise, sur son site d'activités ou dans son fonctionnement quotidien ;
- **agir**, avec un guide pas à pas pour élaborer un plan d'action.

Riche en supports de cours ludiques et interactifs, fiches outils à télécharger et témoignages d'entreprises engagées, ce MOOC de 6h à 9h constitue une **passerelle vers le programme Entreprises engagées pour la nature de l'OFB pour les entreprises de moins de 10 salariés**.

FINANCER LE CLIMAT ET FINANCER LA BIODIVERSITÉ : MÊME COMBAT ?

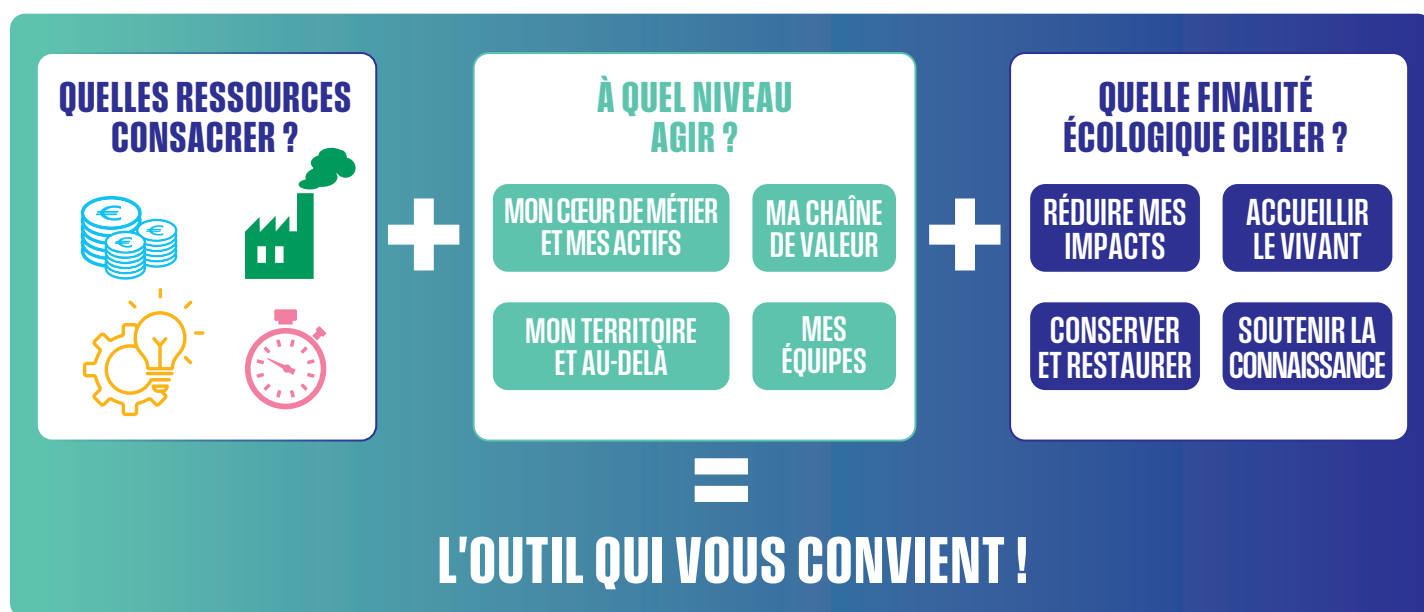
Le changement climatique est l'un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité. Inversement, une biodiversité en bon état constitue un levier essentiel pour atténuer le changement climatique (séquestration du carbone par les forêts, les sols ou les océans) et renforcer l'adaptation des territoires.

Pour les entreprises, il convient de penser ces deux enjeux conjointement. Certaines actions climatiques peuvent en effet générer des impacts négatifs sur la biodiversité si elles ne sont pas conçues en adéquation (monocultures, artificialisation, etc.).

À l'inverse, **des approches intégrées permettent de générer des co-bénéfices**. Les solutions fondées sur la nature, ou encore certains projets certifiés via le **Label bas-carbone**, peuvent ainsi contribuer à la fois à la réduction des émissions et à la préservation des écosystèmes, lorsqu'ils sont conçus en prenant en compte les enjeux de biodiversité.

2. FINANCER LA BIODIVERSITÉ : QUELLES DÉCLINAISONS POUR LES ENTREPRISES ?

Financer la biodiversité est une démarche qui nécessite que l'entreprise positionne son action au sein d'une large palette d'options disponibles. Pour l'aider dans cette réflexion, ce guide s'articule autour de trois questions. Pour chacune d'elles, l'entreprise trouvera différentes options de fléchage de ses contributions.



A. QUELLES RESSOURCES CONSACRER ?



▼ **De l'argent**, vecteur le plus intuitif par lequel une entreprise peut financer la biodiversité. Il peut lui servir à financer des actions qu'elle met elle-même en place ou être alloué à des acteurs tiers au-delà du cadre de l'entreprise.

Exemples :

- diagnostic des enjeux naturalistes du site de l'entreprise ;
- mécénat auprès d'un parc naturel régional pour contribuer au financement de la restauration d'une zone humide.



▼ **Du foncier**, à mettre à la disposition de la biodiversité voire en lui conférant une valeur écologique durable moyennant l'éventuelle renonciation à d'autres usages économiques potentiels.

Exemple : sanctuariser une parcelle foncière dont l'entreprise est propriétaire via une obligation réelle environnementale (ORE).



▼ **Du capital intellectuel**, via la mobilisation de l'intelligence collective, l'innovation et la R&D : repenser les process de production, les produits ou encore redéfinir les modèles d'affaires et la stratégie de l'entreprise dans une optique plus éco-responsable.

Exemple : développer une démarche d'éco-conception visant la mise en place d'une ligne de fabrication de meubles à partir de chutes issues de la production du bois.



▼ **Du temps**, via le temps de travail des collaborateurs que l'entreprise peut décider de consacrer à leur formation sur les enjeux de biodiversité ou d'allouer à des missions portées par des acteurs tiers œuvrant en faveur de la biodiversité.

Exemple : mécénat de compétence accordé à des salariés sur leur temps de travail pour participer à des projets associatifs ou territoriaux.

B. À QUEL NIVEAU AGIR ?

MON CŒUR DE MÉTIER ET MES ACTIFS

Sur son cœur de métier et ses actifs matériels : il s'agit du périmètre sous le contrôle direct de l'entreprise et sur lequel elle dispose de la plus grande facilité d'action.

Il est notamment constitué :

- du cœur de métier de l'entreprise : actifs de production incluant les unités de transformation et d'assemblage, les véhicules de chantier ou encore ce qui concerne les activités administratives qui y sont liées ;
- des actifs patrimoniaux : bâtiments (bureaux ou bâtiments industriels), espaces fonciers participant

à l'activité (zones logistiques ou de stationnement) ou sans usage de ce type (espaces verts, friches).

Ce périmètre ouvre de multiples possibilités d'action pour la biodiversité, tant via l'outil industriel que grâce au foncier, en particulier non bâti. Pour l'entreprise, y intervenir constitue un levier de proximité à effet directement mesurable et visible.

Exemple : refondre le parc d'éclairage d'un espace logistique extérieur pour réduire les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité environnante.

MA CHAÎNE DE VALEUR

Sur sa chaîne de valeur, dont l'entreprise doit assurer la robustesse économique et environnementale, quitte à la reconfigurer si nécessaire. Sont notamment concernés les approvisionnements (chaîne de valeur amont), qui concentrent le plus souvent l'essentiel des impacts sur la biodiversité, mais aussi les produits et services une fois entre les mains des clients et utilisateurs (chaîne de valeur aval).

Exemples :

- en tant qu'entreprise de service de restauration collective, introduire des produits alimentaires certifiés Agriculture biologique d'origine locale et de saison dans ses menus ;
- créer une gamme de produits électriques et électroniques à haut degré de réparabilité, permettant de minimiser de nouvelles extractions et consommations de matières.

MON TERRITOIRE ET AU-DELÀ

Sur son territoire et au-delà : le territoire d'implantation de l'entreprise offre des opportunités d'agir pour la

biodiversité. Participer à la restauration de zones dégradées ou à la préservation d'espaces d'intérêt écologique et patrimonial améliore le cadre de vie local et renforce les liens avec les collectivités, les partenaires et les citoyens.

L'entreprise peut également adopter une approche élargie **en soutenant des initiatives collectives, des programmes nationaux et internationaux ou des projets emblématiques.**

Exemples :

- soutien d'un fabricant de contenants à partir d'aluminium recyclé à une association de lutte contre la diffusion des déchets dans l'environnement ;
- contribuer à un projet international de restauration d'écosystèmes.

MES ÉQUIPES

Sur ses équipes, via l'implication des collaborateurs, car ce sont eux qui seront amenés à mettre en œuvre les initiatives de l'entreprise. Il s'agit aussi d'un vecteur d'attractivité et de fidélisation des talents. Cette mobilisation peut passer par des actions de sensibilisation ou par la mise en place de dispositifs incitant chacun à agir à titre personnel, par exemple dans ses choix alimentaires ou ses modes de déplacement.

Exemple : former les membres du service Achats d'une entreprise de construction aux impacts de l'extraction et du transport de la matière première sur la biodiversité.

C. QUELLE FINALITÉ ÉCOLOGIQUE CIBLER ?

RÉDUIRE MES IMPACTS

en minimisant les contributions de l'entreprise aux cinq facteurs d'érosion de la biodiversité (le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution, les espèces exotiques envahissantes) en agissant sur le cœur de métier de l'entreprise, sa chaîne de valeur, ses équipes ou son territoire.

ACCUEILLIR LE VIVANT

sur les sites de l'entreprise (foncier et bâti) ou dans les projets par des aménagements et équipements facilitant la circulation et l'installation de la faune locale pour renforcer la continuité écologique du territoire.

CONSERVER ET RESTAURER

des écosystèmes à haute valeur écologique sur le foncier de l'entreprise ou à proximité ou en soutenant des initiatives portées par des acteurs du territoire ou au-delà.

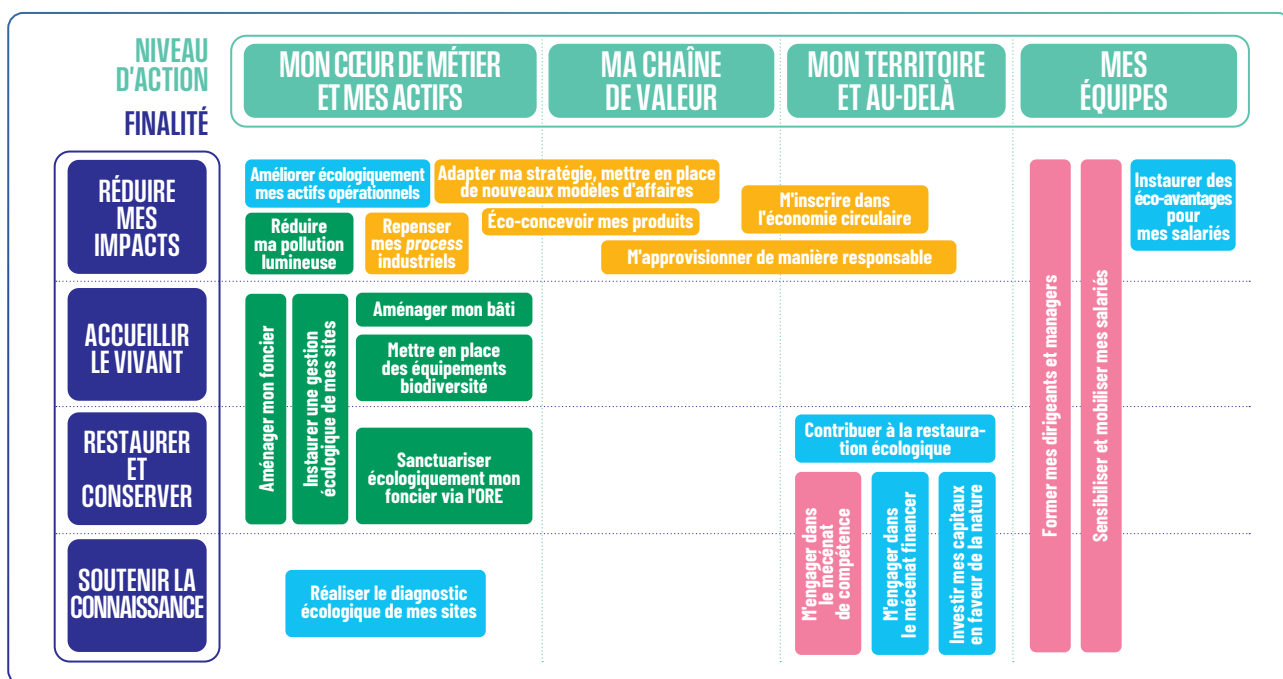
SOUTENIR LA CONNAISSANCE

via des inventaires naturalistes sur les sites de l'entreprise ou en soutenant des programmes de recherche et de suivi écologique.

3. CARTOGRAPHIE DES SOLUTIONS ET FICHES OUTILS

La cartographie suivante offre une vue d'ensemble des solutions permettant aux entreprises de financer des actions en faveur de la biodiversité selon les ressources mobilisables, le niveau d'action souhaité et l'objectif recherché. Elle constitue une porte d'entrée vers les fiches outils qui présentent, pour les différentes solu-

tions, les modalités de mise en œuvre, les opportunités associées et des exemples concrets. Afin de proposer une approche synthétique et opérationnelle, certaines solutions répertoriées ci-dessous et présentant des caractéristiques proches ont été regroupées au sein d'une même fiche pratique.




ARGENT

Améliorer écologiquement mes actifs opérationnels

Réaliser le diagnostic écologique de mes sites

Contribuer à la restauration écologique

M'engager dans le mécénat financier

Investir mes capitaux en faveur de la nature

Instaurer des éco-avantages pour mes salariés


FONCIER

Aménager et gérer mon foncier

- Aménager mon foncier
- Aménager mon bâti
- Mettre en place des équipements biodiversité
- Instaurer une gestion écologique de mes sites
- Réduire ma pollution lumineuse

Sanctuariser écologiquement mon foncier via l'ORE


CAPITAL INTELLECTUEL

Repenser ma manière de produire, ma chaîne de valeur et mon business

- Adapter ma stratégie, mettre en place de nouveaux modèles d'affaires
- Repenser mes process industriels
- M'approvisionner de manière durable
- M'inscrire dans l'économie circulaire
- Éco-concevoir mes produits


TEMPS

Utiliser mon temps pour la biodiversité

- Former mes dirigeants et managers
- Sensibiliser et mobiliser mes salariés

M'engager dans le mécénat de compétence



AMÉLIORER ÉCOLOGIQUEMENT MES ACTIFS OPÉRATIONNELS

FINALITÉ

NIVEAU D'ACTION

RÉDUIRE MES IMPACTS

MON CŒUR DE MÉTIER ET MES ACTIFS



OBJECTIFS

Réduire les pressions de l'entreprise sur la biodiversité en investissant dans la mise à niveau technique et opérationnelle :

- des moyens matériels des collaborateurs : informatique, téléphonie, véhicules de service, etc. ;
- des actifs de production existants : machines-outils, unités de process, systèmes de production/distribution d'énergie, éclairages, engins logistiques, serveurs, etc.

Les principales pressions concernées sont l'exploitation des ressources naturelles (notamment l'eau), les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions.



OPPORTUNITÉS

- ▼ **Moderniser son outil de travail et de production** par l'intégration de solutions plus éco-responsables.
- ▼ **Réduire les dépendances de l'entreprise** à la disponibilité de ressources extérieures, *via* des solutions techniques plus sobres, et ainsi

réduire les coûts d'exploitation permettant de rentabiliser les investissements associés.

- ▼ **Anticiper une valorisation de son action en l'alignant aux cahiers des charges d'écolabels** auxquels l'entreprise peut prétendre.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ **Procéder à l'état des lieux** des actifs opérationnels : consommations, émissions, obsolescence, etc.
- ▼ **Prioriser les actifs à inclure dans un plan d'amélioration et identifier les actions à envisager** selon les gains écologiques attendus et les contraintes de mise en œuvre : prolongement de la durée de vie, rénovation, remplacement, optimisation des flux, etc.
*Le cas échéant, l'entreprise peut recourir au dispositif **Diag Eco-Flux** de Bpifrance, financé par l'ADEME.*
- ▼ **Identifier les matériels, technologies et acteurs pertinents** : fournisseurs, installateurs, opérateurs,

sociétés de services énergétiques, prestataires de maintenance, etc.

- ▼ **Les sélectionner** en intégrant des exigences de performance écologique : consommations/émissions en phase d'exploitation, impact de la fabrication et de la fin de vie, maintenabilité, réparabilité, etc.
- ▼ **Suivre et valoriser les résultats**, grâce à des indicateurs adéquats : consommations, émissions, empreinte carbone, etc.
- ▼ En cas de renouvellement de matériels, **s'assurer du recyclage des équipements remplacés.**



EXEMPLES

- ▼ Installation d'une unité de phyto-épuration des eaux de process (lagunage végétalisé).
- ▼ Prolonger la durée d'usage des smartphones attribués aux salariés avant leur renouvellement planifié et privilégier la réparation plutôt que le remplacement en cas de panne.
- ▼ Recourir au *leasing* de matériel informatique reconditionné auprès d'un acteur spécialisé.
- ▼ Remplacer le parc d'éclairage d'une zone logistique par des LED (moins énergivores) de couleur ambrée (moins impactante sur la biodiversité nocturne) avec un flux lumineux dirigé vers le sol et extinction à une certaine heure.



RÉALISER LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DE MES SITES

FINALITÉ

NIVEAU D'ACTION

SOUTENIR LA
CONNAISSANCE

MON CŒUR DE MÉTIER
ET MES ACTIFS



OBJECTIFS

- ▼ **Identifier et mieux comprendre les enjeux liés à la biodiversité présents sur le site de l'entreprise** en diagnostiquant la faune, la flore, les milieux naturels et les pressions auxquelles ils sont soumis du fait des activités sur le site.
- ▼ **Valoriser et partager les connaissances acquises** avec les salariés et avec les acteurs scientifiques et éducatifs afin de contribuer à une meilleure connaissance des écosystèmes locaux.
- ▼ **Se doter d'un plan d'action** contribuant à répondre à ces enjeux.



OPPORTUNITÉS

- ▼ **Identifier les enjeux écologiques et détecter des opportunités de valorisation** : partenariats, communication RSE, labels, etc.
- ▼ **Coopérer et positionner l'entreprise** comme contributrice engagée auprès de la communauté scientifique et éducative locale.
- ▼ **Repérer des leviers de réduction des pressions** de l'activité sur la biodiversité du site.
- ▼ **Réduire les risques environnementaux** : anticiper les impacts sur la biodiversité de potentiels futurs projets et les appréhender de manière à éviter ces impacts.
- ▼ **Mobiliser les équipes** : permettre à chacun de mieux connaître et comprendre l'environnement associé à l'entreprise, y découvrir d'éventuels "trésors" naturels, susciter la curiosité et renforcer la culture environnementale.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ **Consulter des bureaux d'études naturalistes** ayant une bonne connaissance des enjeux écologiques locaux en vue de commander un diagnostic naturaliste de type « découverte des enjeux du site » comprenant :
 - une analyse bibliographique (cartes, bases naturalistes, etc.) pour établir le contexte écologique ;
 - un ou plusieurs diagnostics de terrain (faune, flore, milieux, pressions liées aux activités du site, ADN environnemental le cas échéant) en période favorable. Les inventaires naturalistes pourront associer les collaborateurs de l'entreprise afin de donner une dimension participative à la démarche ;
 - une synthèse des enjeux et des propositions d'actions permettant d'y répondre.
- ▼ **Évaluer la pertinence** des actions proposées (faisabilité technique et financière) et adopter un plan d'action.
- ▼ **Partager les résultats de l'étude et le plan d'action** :
 - au sein de l'entreprise et permettre à chacun de réagir et de formuler des propositions d'initiatives dont pourraient se saisir les dirigeants et les collaborateurs ;
 - avec les acteurs de l'écologie du territoire (Agence régionale de la biodiversité, Conservatoire d'espaces naturels, Parc naturel régional, Conservatoire du littoral, associations naturalistes, etc.), afin d'alimenter leurs bases de connaissances naturalistes locales.



CONTRIBUER À LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

FINALITÉ NIVEAU D'ACTION

CONSERVER
ET RESTAURER

MON TERRITOIRE
ET AU-DELÀ



OBJECTIFS

Financer des opérations de restauration écologique :

- **dans le cadre de la compensation réglementaire** des impacts résiduels des projets d'aménagement ou de construction, lorsque les mesures d'évitement et de réduction prévues par la séquence « ERC » (à laquelle sont notamment soumises les ICPE) ne suffisent pas à écarter les impacts significatifs ;
- **dans une démarche volontaire** appliquée à des infrastructures/produits en projet ou existants, visant par exemple à s'inscrire dans les objectifs de la Stratégie nationale biodiversité et sa mesure 39 « Mobiliser les financements privés en faveur de la biodiversité ».



OPPORTUNITÉS

- ▼ **Affirmer son rôle d'acteur engagé dans la dynamique territoriale :**
 - par des actions de restauration au niveau local (la mise en œuvre d'actions de compensation au plus près des impacts étant une exigence réglementaire) ;
 - en mobilisant des acteurs locaux pour accompagner la réalisation et la gestion de long terme des actions de restauration (propriétaires fonciers, collectivités, associations environnementales, etc.).
- ▼ Dans une logique volontaire, **agir au-delà des exigences réglementaires** par le mécanisme des crédits biodiversité via l'achat d'UCRR (Unités de compensation, restauration, renaturation) ou par le financement de projets locaux portés par des associations et ONG.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ **Compensation réglementaire :**
 - sélectionner un bureau d'études disposant d'une expertise en procédures réglementaires environnementales (ICPE, Loi sur l'eau, etc.), d'une connaissance avancée du contexte écologique local et d'un savoir-faire en matière de définition et de dimensionnement d'actions de compensation ;
 - en lien avec ce bureau d'études, s'impliquer directement dans les échanges avec l'administration et les potentiels partenaires de la mise en œuvre des actions de compensation :
 - > propriétaires fonciers, Conservatoires d'espaces naturels, Parcs naturels régionaux, Conservatoire du littoral, ONG ou associations environnementales, au titre de la compensation « à la demande » ;
 - > fournisseurs d'UCRR dans le cadre de la compensation « par l'offre », encadrée par l'Etat.
- Se référer au **guide de mise en œuvre de l'approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique** du ministère en charge de la Transition écologique.
- ▼ **Contribution volontaire :** se rapprocher des opérateurs de SNCRR (Sites naturels de compensation, restauration, renaturation) pour évaluer la pertinence d'acquiescer des UCRR et les modalités associées ou d'associations portant des projets de restauration.
- Se référer au **site internet dédié aux SNCRR** du ministère en charge de la Transition écologique.
- Note : à la date de publication de ce guide, trois SNCRR, développés par Biotopie et CDC Biodiversité, proposent des UCRR à la vente.

LES SNCRR : DES CRÉDITS BIODIVERSITÉ CERTIFIÉS PAR L'ÉTAT

Les **Sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR)**, introduits par la **loi Industrie Verte (2023)**, représentent une évolution majeure des anciens Sites Naturels de Compensation (SNC). Ces espaces agréés par l'État permettent de restaurer des écosystèmes dégradés tout en offrant aux entreprises des **solutions de restauration « clés en mains »** pour répondre à leurs **obligations réglementaires** ou à leurs **engagements volontaires** en faveur de la biodiversité.

Avec les SNCRR, le gain écologique attendu se traduit par la création d'**unités de compensation, de restauration et de renaturation (UCRR)** qui répondent à la définition et aux cas d'usage d'un **crédit biodiversité**, tel que définis par les standards internationaux (IAPB, feuille de route de la Commission européenne sur les crédits nature). Les UCRR sont vendues sous forme de **prestations de services de haute intégrité environnementale certifiées par l'État**. Elles peuvent être **achetées dès l'obtention de l'agrément**, mais ne sont **ni échangeables, ni transférables** et ne peuvent pas faire l'objet d'un marché secondaire. En compensation, les crédits biodiversité ne peuvent être utilisés qu'en respectant les conditions de toute compensation écologique (notamment équivalence écologique entre l'impact à compenser et le gain généré, proximité en termes de fonctionnement de l'écosystème impacté).

À ce jour, **la France compte trois SNCRR en activité** (Bouches-du-Rhône, Hérault, Vaucluse) **disposant de 868 UCRR**. La moitié de ces crédits biodiversité a déjà été vendue ou réservée. De nombreux SNCRR sont en préparation partout en France. Les crédits biodiversité (UCRR) disponibles à la vente sont accessibles depuis la page SNCRR du ministère en charge de l'écologie : www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/sites-naturels-compensation-restauration-renaturation.

Pourquoi les SNCRR devraient intéresser les entreprises ?

Les SNCRR peuvent :

- **répondre à leurs obligations réglementaires de compensation** dans le cadre de la séquence Éviter/réduire et compenser ses impacts environnementaux ;
- **renforcer la résilience de leurs chaînes de valeur**. L'achat d'UCRR peut permettre de **sécuriser leurs approvisionnements en réduisant les risques climatiques** : les écosystèmes restaurés (forêts, tourbières) atténuent les inondations, les sécheresses et séquestrent du CO₂ ;
- **valoriser une démarche RSE par des engagements volontaires fondés sur des preuves tangibles** : les UCRR peuvent être achetées pour des actions **au-delà des obligations légales**, renforçant la **stratégie RSE** et les **rapports extra-financiers** (dans le cadre de la directive européenne CSRD) des entreprises.

Avantages clés des SNCRR

BÉNÉFICE	DÉTAILS
Cadre sécurisé	Contrôle par l'État, garantie de pérennité (30 ans) et d' additionnalité (évite les doubles-comptes et diminue le risque de greenwashing).
Flexibilité	Utilisables pour des obligations légales de compensation écologique ou des actions volontaires (RSE).
Mutualisation des coûts	Optimisation des dépenses de restauration écologique via des projets groupés sur un même site.
Visibilité financière	Achat anticipé des UCRR, réduisant les incertitudes administratives dans le cadre de la compensation réglementaire .
Contribution aux objectifs nationaux, européens et internationaux de protection de la biodiversité	Contribution aux objectifs nationaux (Stratégie Biodiversité 2030), européens (Règlement UE sur la restauration de la nature) et internationaux (Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal).

SOUTENIR VOLONTAIREMENT LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE « PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ »



En 2021, Lidl devient la première enseigne à s'engager pour la mise en œuvre d'une **stratégie globale paysagère et biodiversité pour un immobilier commercial durable, développée en partenariat avec CDC Biodiversité et l'Opie** (Office pour les insectes et leur environnement).

Cette stratégie, élaborée dans le cadre d'un travail collectif ayant mobilisé l'ensemble des fonctions liées à l'immobilier de l'entreprise, repose notamment sur :

- un cahier des charges pour la conception des nouveaux projets d'aménagement décliné en **dix engagements concrets** (accompagnement systématique par un écologue, végétalisation partielle des façades, label végétal local...). Ces derniers sont à mettre en œuvre en fonction des spécificités du site et des recommandations écologiques propres à chaque projet ;
- une charte Paysage et biodiversité applicable aux supermarchés existants.

Pour accompagner sa mise en œuvre, Lidl a formé l'ensemble de ses équipes immobilières et désigné, depuis 2023, un référent biodiversité dans chacune de ses 25 directions régionales.

L'engagement de Lidl en faveur de la sobriété foncière se traduit également par la **mise en place d'une démarche baptisée « Éviter, réduire, participer (ERP) »**. Cette approche consiste, pour les impacts résiduels de projets non soumis à la séquence réglementaire Éviter, réduire, compenser (ERC), à une participation volontaire, au cas par cas et à partir de l'accompagnement de l'écologue, à une action locale de renaturation dans le territoire d'implantation.

C'est dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie que Lidl visite le **site naturel de compensation de Cossure**, opéré par la CDC Biodiversité. Convaincu par cette démarche et les bénéfices observés, **l'entreprise fait l'acquisition en 2021 d'une unité de restauration et de renaturation (URR) pour la somme de 50 000 €**. Cet achat volontaire constitue un marqueur fort de l'engagement de Lidl et de sa volonté d'agir pour une prise en considération systémique des enjeux relatifs à la biodiversité et au paysage, en adéquation avec les objectifs RSE de l'entreprise.

Ce projet de réhabilitation écologique de 357 hectares, mené sur un ancien verger intensif, a permis de recréer un écosystème steppique caractéristique de

la Crau et d'accueillir à nouveau les espèces animales emblématiques du territoire telles que l'Outarde Canepetière, l'Oedicnème criard, le Lézard ocellé, etc. Ce site fait l'objet d'un **suivi écologique régulier et d'une gestion de long terme (plus de 30 ans) garantissant la pérennité des gains de biodiversité**.

Pour Lidl, cette initiative constitue :

- un **marqueur concret de son engagement** en faveur de la biodiversité et des paysages qui en renforce la crédibilité ;
- une **ouverture du dialogue avec les parties prenantes** impliquées sur cette thématique telle que la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) ;
- un **facteur de mobilisation interne** autour d'une philosophie et d'une stratégie partagée.

Les conseils de Lidl à d'autres entreprises :

- identifier un projet concret et porteur de sens pour l'entreprise ;
- s'assurer d'un calibrage financier adapté et de la pérennité écologique du projet.



9 juillet 2021. Visite du site naturel de Cossure par les équipes immobilières de Lidl France et de la direction régionale Provence.

“ En investissant volontairement dans la restauration de l'URR de Cossure, nous contribuons en tant qu'acteur économique engagé à être moteur de l'équilibre des territoires, au-delà des obligations réglementaires.

L'acquisition d'une unité de restauration a été un marqueur fort. Ce n'est pas une simple dépense, c'est un investissement concret et durable dans la biodiversité de demain.

Nicolas Boulbès, responsable de la coordination aménagement durable, Lidl France

CRÉDITS BIODIVERSITÉ : UN MÉCANISME EN DÉVELOPPEMENT



Les crédits biodiversité sont des certificats représentant **une unité mesurable, durable et additionnelle de gain pour la nature**. Ils constituent un mécanisme émergent permettant aux entreprises de contribuer au financement de la biodiversité.

Leur utilité est désormais inscrite à l'agenda mondial. Le Cadre mondial pour la biodiversité encourage le recours à des mécanismes innovants tels que les crédits biodiversité, afin de combler un déficit de financement estimé à 942 milliards de dollars par an.

À ce jour, le ratio entre financements publics et privés en faveur de la nature est de 30 pour 1, ce qui rend indispensable une implication beaucoup plus importante du capital privé.

L'**IAPB** (International Advisory Panel on Biodiversity Credits) est un organisme indépendant, lancé par la France et le Royaume Uni en 2023. Sa mission est de favoriser l'essor de marchés de crédits biodiversité à « haute intégrité », un principe qui repose sur trois piliers indissociables :

- **des résultats vérifiés pour la nature**, reposant sur des gains écologiques fondés sur la science, durables et véritablement additionnels ;
- **l'équité et la justice pour les peuples**, à travers le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales, leur participation active et un partage équitable des bénéfices ;
- **une gouvernance rigoureuse des marchés**, fondée sur une transparence complète et une redevabilité à tous les niveaux du système.

L'IAPB a décliné ces 3 piliers en 21 principes dans son **Cadre pour des marchés à haute intégrité**.

Aujourd'hui, les marchés des crédits biodiversité, ou crédits nature, reposent sur deux types de mécanismes :

- **réglementaires** : modèle dominant aujourd'hui avec 19 juridictions sur six continents ayant déjà mis en place des cadres réglementaires pour ces marchés ;
- **volontaires** : modèle encore émergent qui s'affirme comme un véritable laboratoire d'innovation. Cette dynamique est confirmée par les données de la Communauté de pratique de l'IAPB (44 projets pilotes dans le monde), au sein de laquelle 19 projets se consacrent exclusivement au segment volontaire. À l'heure actuelle, les crédits volontaires sont principalement orientés vers deux cas d'usage :
 - > la « contribution volontaire », citée par 22 projets, qui permet aux entreprises de revendiquer un impact positif pour la nature sans chercher à compenser des dommages directs,
 - > l'« *insetting* », mentionné par 11 projets, qui vise des interventions directes au sein des chaînes de valeur des entreprises.

Bien qu'encore émergents, ces mécanismes pourraient à terme offrir aux entreprises de nouvelles façons de contribuer concrètement à la restauration des écosystèmes.

LE MEDEF SE MOBILISE : DES PROJETS DE COMPENSATION CARBONE AVEC DES BÉNÉFICES POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES

Depuis 2019, le MEDEF est engagé financièrement auprès du collectif environnemental **Epiterre** pour soutenir des projets de préservation de la biodiversité agricole et de mise en œuvre de mesures agroécologiques. Afin de compenser une partie du bilan carbone de LaREF, son grand événement annuel, le MEDEF a soutenu dans le cadre d'une première convention **la plantation de plus de 4 km de haies autour de parcelles cultivées dans la Marne** contribuant au captage et au stockage de carbone ainsi qu'à l'accueil de la biodiversité agricole.

Satisfait de cette démarche partenariale entre mondes de l'entreprise et agricole, les deux structures ont renouvelé leur partenariat pour une durée de cinq ans afin de :

- **accompagner des viticulteurs et oléiculteurs dans leur transition agroécologique dans l'Hérault ;**
- **soutenir un projet de développement de production de vanille en agroforesterie en Guadeloupe.**



M'ENGAGER DANS LE MÉCÉNAT FINANCIER

FINALITÉ NIVEAU D'ACTION

CONSERVER
ET RESTAURER

MON TERRITOIRE
ET AU-DELÀ

SOUTENIR LA
CONNAISSANCE



OBJECTIFS

Sous la forme de dons, **participer au financement** :

- d'initiatives et projets de restauration et/ou de préservation de la biodiversité ;
- du développement et de la diffusion de la connaissance sur les questions liées à la nature.



OPPORTUNITÉS

- ▼ **Via le mécénat de proximité, renforcer l'ancrage territorial de l'entreprise** en créant des opportunités de coopération avec des acteurs locaux (entreprises, collectivités, associations) et en développant la visibilité de l'action de l'entreprise au service de son territoire.
- ▼ **Via le mécénat élargi à d'autres territoires, étendre son rayonnement et asseoir la crédibilité de son engagement** en soutenant des initiatives cohérentes avec ses propres enjeux sur sa chaîne de valeur.
- ▼ **Via la création d'un fonds de dotation, s'affirmer comme entreprise leader et fédératrice**, en centralisant et affectant les contributions d'autres acteurs de son écosystème à des projets pertinents.
- ▼ **Bénéficier des avantages fiscaux** liés au mécénat (réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don).



MISE EN ŒUVRE

Définir le cadre de sa démarche de mécénat (forme, thématique, localisation), en cohérence avec ses enjeux et sa stratégie.

- ▼ **Actions de mécénat financier** : identifier une structure pertinente et éligible (association environnementale locale, ONG, organisme gestionnaire d'espace protégé, fonds de dotation, etc.), verser le don et récupérer le reçu fiscal.

*Pour plus d'informations, se référer au guide Admical-MEDEF « **TPE/PME & ETI, engagez-vous dans le mécénat en toute confiance** ».*

- ▼ **Création et gestion d'un fonds de dotation** :

- valider l'opportunité de créer son fonds de dotation : objet, éligibilité au mécénat, modalités de fonctionnement, ressources, gouvernance, stratégie de mécénat, etc. Le cas échéant, il est possible de s'appuyer sur une association spécialisée comme **Admical** ou le **Centre français des fonds et fondations** ;
- créer la structure juridique avec l'aide d'un conseil spécialisé et verser la dotation initiale de 15 000 € (éligible à l'avantage fiscal du mécénat) ;
- faire vivre le fonds : collecter et allouer les sommes aux actions portées ou soutenues.



À SAVOIR

Avec son statut globalement plus souple qu'une fondation d'entreprise, le fonds de dotation peut recevoir des dons de toute entreprise mais pas de subventions publiques. Il est accessible aux PME et ETI.

ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG, UN MÉCÉNAT LOCAL AU SERVICE DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ



Implantée en Alsace, Électricité de Strasbourg (ÉS) déploie une politique de mécénat exclusivement locale, destinée à soutenir des initiatives concrètes, utiles et visibles, génératrices d'impact pour le territoire comme pour l'entreprise.

Afin de structurer cette démarche, **ÉS a créé fin 2024 le fonds de dotation « Générations Transitions ÉS », en cohérence avec sa qualité de société à mission et sa raison d'être sur le territoire alsacien.** Doté d'un fonds d'investissement prévisionnel de 10 millions d'euros en 2027, ce fonds s'organise autour de quatre axes : l'éducation, la solidarité, la culture et l'environnement. ÉS souhaite renforcer la cohérence de ses engagements et ainsi fédérer les entités contributrices autour d'une stratégie partagée.

Dans le cadre de l'axe environnemental dont la biodiversité, **ÉS soutient notamment la LPO du Bas-Rhin et le GORNA (Groupement ornithologique du refuge Nord-Alsace)** au travers d'actions concrètes :

- installation de dispositifs anticollision sur des lignes électriques du tram strasbourgeois pour protéger les cygnes et valorisation de cette action dans un parcours pédagogique situé sur le site du centre de soins du GORNA ;
- don d'un véhicule de société pour assurer le transport d'animaux blessés ;
- mobilisation de salariés volontaires pour participer à une opération de plantation d'arbustes visant à délimiter un nouvel enclos dédié aux lynx sur le site du GORNA.

Plus largement, **ÉS donne à ses collaborateurs la possibilité de consacrer une journée par an à une association présélectionnée.** L'entreprise prévoit d'élargir prochainement ce dispositif à des associations œuvrant pour la biodiversité.

Au-delà des initiatives touchant à ses propres activités, **ÉS affirme ainsi son ancrage territorial et son engagement en faveur de la nature et de la biodiversité** en apportant un soutien concret et structuré aux acteurs associatifs du territoire mobilisés sur ces enjeux.

LES ENTREPRISES DU MEDEF S'ENGAGENT



Le **fonds de dotation MEDForêt**, créé par le MEDEF Hérault-Montpellier en 2024, vise à **permettre aux entreprises adhérentes de s'engager localement dans des actions à fort impact écologique et humain.**

Via ce fonds, les entreprises mécènes s'engagent pour :

- lutter contre les effets du réchauffement climatique sur le risque incendie et la biodiversité ;
- sensibiliser les salariés à la protection de l'environnement et à la préservation des forêts sur le territoire de l'Hérault ;
- contribuer à la régénération des systèmes forestiers ;
- offrir un espace de démonstration sur l'adaptation et la pérennité des essences.

Un premier projet de reboisement a été lancé en 2025 avec la **plantation de 850 arbres** sur une parcelle d'un hectare. Ce projet collectif permettra à terme de replanter 3400 arbres. **Le fonds réunit déjà 14 mécènes et a récolté 56 000 €.**



INVESTIR MES CAPITAUX EN FAVEUR DE LA NATURE

FINALITÉ NIVEAU D'ACTION

CONSERVER
ET RESTAURER

MON TERRITOIRE
ET AU-DELÀ

SOUTENIR LA
CONNAISSANCE



OBJECTIFS

- Investir, en capital ou en dette, dans des initiatives économiques :
 - **réduisant les impacts négatifs, voire générant des impacts positifs sur la nature** ;
 - **contribuant au développement et à la diffusion de la connaissance** sur la biodiversité.
- Diversifier ses placements financiers selon une approche éco-responsable, par l'intermédiaire notamment de fonds à impact ou via le financement participatif.



OPPORTUNITÉS

- Aligner sa politique de placement financier avec sa stratégie opérationnelle en matière de biodiversité** et assurer la continuité et la crédibilité de son approche.
- Soutenir des initiatives** cohérentes avec les enjeux de l'entreprise sur sa chaîne de valeur.
- Créer de la proximité avec les acteurs du territoire** en investissant dans des initiatives locales, éventuellement en cofinancement avec d'autres parties prenantes (entreprises, collectivités, citoyens) de proximité.
- Concilier rendement financier et sens écologique.**



MISE EN ŒUVRE

- Définir une thématique à soutenir** (biodiversité, sols, eau, forêts, renaturation, etc.) et sa localisation géographique.
- Définir les modalités de placement** et les opérateurs à contacter :
 - investissement en capital via des fonds à impact pouvant être labellisés Greenfin ou ISR : se rapprocher de structures gestionnaires telles que Mirova, Eurazeo, finance in motion, etc. ;
 - en prêt *via* le financement participatif : se rapprocher de plateformes telles que Miimosa, Lita, Enerfip.



EXEMPLES

Exemples, réels ou prospectifs, d'initiatives économiques en faveur de la biodiversité dans lesquelles investir :

- développement, par une start-up issue de la recherche, d'une technologie industrielle permettant de recycler les matériaux composites usagés ;
- déploiement d'une marque visant à soutenir les agriculteurs en conversion vers l'agriculture biologique, en facilitant la commercialisation de leurs produits durant leur période de transition ;
- projet citoyen de développement d'une centrale urbaine de production de chaleur à partir de l'énergie solaire, afin de réduire le recours aux combustibles gaz et biomasse ;
- développement d'un outil d'identification d'espèces à partir de l'ADN qu'elles laissent dans leur environnement (ADN environnemental) à usage grand public.

OPPORTUNITÉS ET RÔLE DES ACTEURS FINANCIERS DANS LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES



La biodiversité est essentielle au maintien des activités économiques et à la stabilité de notre modèle financier¹. Au-delà des risques économiques et financiers liés à sa dégradation, le **marché potentiel des nouveaux investissements liés à la biodiversité pourrait représenter plus de 10 000 milliards de dollars d'ici à 2030²** dans divers secteurs tels que l'alimentation, l'usage durable des terres et des océans ou les infrastructures et le bâti durables. Toutefois, malgré ces opportunités potentielles, le **déficit de financement de la biodiversité est considérable, puisque de l'ordre de 598 à 824 milliards de dollars³.** Dans ce contexte, le secteur de la finance (banques, assurances, gestionnaires d'actifs) peut jouer un rôle sur les enjeux de financement et d'assurabilité des actions de conservation et de restauration de la biodiversité⁴ :

- **en finançant directement des actions** qui contribuent à la protection de la biodiversité et en développant de nouvelles offres financières innovantes adaptées à leurs clients ;
- **en incluant progressivement des critères favorables à la biodiversité** dans ceux qui lui permettent de choisir les activités à financer ;
- **en affinant sa compréhension sur ses dépendances, ses risques et ses impacts** liés aux activités et secteurs qu'ils financent.

Le dialogue entre investisseurs et entreprises se structure sur les enjeux liés à la nature, notamment autour de l'usage des sols, l'exploitation des ressources et les pollutions. L'Institut de la Finance Durable, association branche de Paris Europlace, fédère les actions de la Place financière de Paris pour la finance durable. Le groupe de travail « Biodiversité et capital naturel » vise à rassembler les expertises pour appuyer l'intégration de l'enjeu de la biodiversité dans les stratégies financières. Les derniers travaux se sont concentrés sur la **lutte contre la déforestation**, la **finance bleue** ainsi que sur les **crédits nature** dans une démarche de partage d'un panorama complet des pratiques sur la Place.

Zoom sur 3 financements dédiés à la conservation et/ou à la restauration de la nature :

- **prêt à impact (BNP Paribas – Blue Alliance)** : une facilité lancée en 2024 pour financer la gestion des aires marines protégées via le financement d'entreprises locales à impact positif sur les écosystèmes marins ;
- **modèle assurantiel innovant (AXA Climate)** : des assurances paramétriques couvrant des écosystèmes naturels peu assurés afin de financer la compensation des pertes, la résilience et la restauration des habitats ;
- **initiative de Place (Fonds objectif biodiversité)** : un fonds lancé en 2024 par 17 investisseurs institutionnels pour financer des entreprises engagées dans la préservation et la restauration des écosystèmes.

1. Voir l'étude de la Banque de France citée plus haut qui montre que 42% du volume des titres détenus par les banques françaises dépendent de la biodiversité, et plus précisément des services écosystémiques rendus par la nature.

2. World New Nature Economy Report (NNER) – 2020.

3. Source : www.ipbes.net/global-assessment.

4. Conformément à la cible 19 de la Convention sur la Diversité Biologique.



INSTAURER DES ÉCO-AVANTAGES POUR MES SALAIRES

FINALITÉ NIVEAU D'ACTION

RÉDUIRE MES
IMPACTS

MES
ÉQUIPES



OBJECTIFS

Favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité en proposant des **avantages concrets** aux salariés afin de :

- **réduire l'empreinte écologique collective** des équipes (et donc celle de l'entreprise) en encourageant des comportements individuels responsables ;
- **renforcer l'engagement et le bien-être des collaborateurs** en donnant du sens à leurs choix quotidiens et en inscrivant leur démarche en cohérence avec celle de l'entreprise.



OPPORTUNITÉS

- ▼ **Pour l'entreprise** : attirer et fidéliser les talents en répondant à leurs attentes croissantes en matière d'initiatives écologiques concrètes de leur employeur.
- ▼ **Pour les salariés** :
 - bénéficier d'avantages financiers en contrepartie de pratiques durables ;
 - saisir des opportunités d'amélioration de la qualité de vie personnelle en lien avec le travail.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ **Mettre en place des dispositifs d'incitation et de facilitation** autour notamment :
 - de la **mobilité durable** (déplacements domicile-travail) :
 - > indemnité/forfait mobilité durable pour les trajets à moindre impact carbone : vélo (électriques ou non), transports en commun (au-delà de l'indemnité légale de 50 %), covoiturage, etc. Se référer au [guide des mobilités durables en entreprises DGITM/MEDEF](#) ;
 - > partenariats avec des services de covoiturage ou de location de vélos ;
 - > mise à disposition de vélos/véhicules électriques, installation de bornes de recharges et de stationnements vélos sécurisés ;
 - de l'**alimentation responsable** :
 - > titres-restaurants visant la consommation responsable : produits bio, locaux, labellisés, de saison, alternatives végétales etc.
 - > mise à disposition de paniers de fruits et légumes bio en partenariat avec un producteur local.
 - des **écogestes et pratiques responsables** : usage du train plutôt que de l'avion pour les déplacements professionnels, réduction des impressions papier et achat de papier certifié, tri des déchets de bureau incluant les matières organiques, réduction de la consommation d'eau, etc. (possibilité d'un intéressement sur critères environnementaux pour valoriser ces actions).
- ▼ **Accompagner la mise en œuvre des avantages** :
 - sensibiliser et stimuler par des ateliers et challenges, valoriser les progrès et les succès ;
 - mesurer les effets et ajuster selon les retours d'expériences et les nouveaux besoins.



AMÉNAGER ET GÉRER MON FONCIER

FINALITÉ

RÉDUIRE MES
IMPACTS

ACCUEILLIR
LE VIVANT

MON CŒUR DE MÉTIER
ET MES ACTIFS

CONSERVER
ET RESTAURER

NIVEAU D'ACTION



OBJECTIFS

Que la démarche intervienne en phase projet ou sur un site préexistant :

- **réduire l'artificialisation et les impacts des activités** sur les sols, l'eau et les habitats naturels ;
- **restaurer et préserver la biodiversité** sur les terrains de l'entreprise, permettre aux bâtiments d'accueillir la biodiversité ;
- **créer des espaces fonctionnels et résilients**, tendant à concilier activités humaines et écosystèmes.



OPPORTUNITÉS

- ▼ **Réduire les risques et renforcer la résilience face aux aléas climatiques** (gestion de l'eau, îlots de fraîcheur, stabilité des sols).
- ▼ **Valoriser le patrimoine foncier et bâti** en améliorant le cadre de travail, pour les clients et salariés.
- ▼ **Mobiliser les équipes et les parties prenantes** autour d'actions visibles, concrètes et porteuses de sens.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ **Évaluer les potentialités d'actions biodiversité « de terrain »** sur le site de l'entreprise, à partir d'indicateurs tels que les surfaces non exploitées industriellement, l'état des surfaces (friches naturelles, friches industrielles, surfaces de toitures totales et de toitures plates, etc.).
- ▼ **Se faire accompagner** par une société de conseil en environnement disposant d'une expertise sur les contextes industriels et d'entreprise afin de sélectionner et pré-chiffrer les actions les plus pertinentes.
- ▼ **Se renseigner** sur les aides publiques disponibles pour les différentes catégories d'actions via la plateforme <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/> du ministère en charge de la transition écologique.
- ▼ Avec l'aide de cette société, **sélectionner les acteurs** en charge des études détaillées puis de la maîtrise d'œuvre : société d'ingénierie écologique pour les opérations de désartificialisation et de restauration, bureaux d'études techniques spécialisés pour les aménagements de toitures ou les opérations de dépollution lumineuse, etc.



EXEMPLES

- ▼ **Aménagement du terrain** : désimperméabilisation/désartificialisation de surfaces non exploitées, renaturation de friches ou d'espaces peu utilisés, végétalisation.
- ▼ **Gestion écologique des sites** : tonte raisonnée, gestion différenciée des espaces naturels, contrôle des espèces exotiques envahissantes.
- ▼ **Aménagement du bâti** : végétalisation des toitures (moyennant faisabilité technique), récupération et gestion des eaux pluviales.
- ▼ **Réduction de la pollution lumineuse nocturne** : renouvellement/rénovation des parcs d'éclairage extérieurs sur la base de technologies et d'une gestion de l'éclairage moins impactantes.
- ▼ **Équipements favorables à la biodiversité** : installation de gîtes, nichoirs, passages à faune, hibernaculums et autres équipements.
- ▼ **Mise en place d'un Refuge LPO** sur le site de l'entreprise.

LE TÉLÉPORT DE BERCENAY : LE « LABORATOIRE » DU GROUPE ORANGE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES ENJEUX BIODIVERSITÉ



Situé près de Troyes, le Téléport de Bercenay, exploité par Orange International Networks Infrastructures & Services (OINIS), assure la fourniture du haut débit par satellite.

En sa qualité de propriétaire des infrastructures et de son foncier d'environ 40 hectares, Orange a l'ambition de faire de ce site un véritable laboratoire d'expérimentation d'actions concrètes en matière de transition écologique, destiné à servir de modèle pour d'autres implantations du groupe.

Parallèlement à un **projet de centrale solaire sur 5 hectares**, OINIS a mis en place un **plan d'action** dans le cadre du programme « Entreprises engagées pour la nature ». L'une des initiatives phares consiste à **réduire la pollution lumineuse du site**, situé en zone rurale. Le nécessaire renouvellement des installations lumineuses a conduit OINIS à solliciter le Cerema afin d'identifier une solution conciliant biodiversité et sécurisation du personnel. Sur les 40 points lumineux existants, 37 ont été retirés et recyclés, trois conservés et rénovés, et trois nouveaux installés.

Cette initiative écologique présente également un avantage financier : la consommation électrique de l'éclairage extérieur sera réduite de 95%, soit une économie annuelle d'environ 3000 €. L'investissement de 26 000 € nécessaire à la rénovation et à l'installation des six points lumineux sera ainsi amorti en moins de neuf ans. S'y ajoutent les bénéfices attendus de la centrale photovoltaïque, dont près de 20 % de la production sera autoconsommée.

Parmi les engagements d'OINIS figure également la **restauration écologique d'une partie du site** : plusieurs zones artificialisées (friches d'anciennes habitations de service et d'un court de tennis) seront renaturées, des haies composées d'essences diversifiées et locales seront replantées et une prairie naturelle (2-3 ha) remplacera une partie des surfaces engazonnées.

Être innovants, précurseurs, expérimenter et agir pour la nature : c'est la vocation d'une entreprise comme la nôtre, citoyenne et soucieuse de faire rayonner son action

Nathalie Chevrier, directrice RSE OINIS
(Orange International Networks Infrastructures & Services)





SANCTUARISER ÉCOLOGIQUEMENT MON FONCIER *VIA* L'ORE

FINALITÉ NIVEAU D'ACTION

CONSERVER
ET RESTAURER

MON CŒUR DE MÉTIER
ET MES ACTIFS



DE QUOI PARLE-T-ON ?

- ▼ L'**Obligation réelle environnementale (ORE)** est un engagement volontaire pris par un propriétaire pour **protéger, gérer ou restaurer la biodiversité sur un espace foncier d'intérêt écologique** actuel ou potentiel.
- ▼ L'ORE se formalise par un contrat signé devant notaire avec une collectivité, un établissement public ou un acteur privé agissant pour la protection de l'environnement. **Ce contrat n'a aucune conséquence sur la possession du bien immobilier : le propriétaire signataire en conserve la propriété.**
- ▼ Les obligations issues de ce contrat sont attachées au terrain et **s'appliquent même en cas de vente**. Elles peuvent concerner la gestion des espaces naturels, des sols ou du bâti.
- ▼ L'ORE permet d'inscrire des actions en faveur de la biodiversité dans la durée.



OPPORTUNITÉS

- ▼ **S'engager concrètement et durablement pour la biodiversité** sur son foncier **en donnant une utilité écologique à des espaces jusqu'alors peu valorisés**.
- ▼ **Sécuriser dans le temps ses engagements environnementaux**, même en cas de changement de propriétaire, grâce à un cadre juridique reconnu.
- ▼ **Contribuer à un ancrage territorial positif** en agissant en lien avec des acteurs locaux de l'environnement.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ **Identifier un espace foncier** appartenant à l'entreprise, pouvant éventuellement contenir des éléments bâtis, présentant un intérêt écologique actuel ou futur suite à la restauration.
 - ▼ **Définir les objectifs environnementaux** à atteindre : préserver un milieu, améliorer la gestion d'un espace, restaurer un habitat.
 - ▼ **Identifier un cocontractant** pertinent, idéalement issu du territoire, avec lequel construire la démarche et à l'appui duquel seront assurées les mesures environnementales : collectivité, association environnementale, Agence de l'eau, Parc national, Conservatoire du littoral, etc.
 - ▼ **Formaliser le contrat** d'ORE, signé devant notaire, précisant notamment les engagements mis en place, leur durée (jusqu'à 99 ans), les actions à mener, les modalités de suivi et les obligations entre les parties au contrat.
 - ▼ **Mettre en œuvre les actions** prévues sur le terrain (gestion écologique, aménagements, restauration) et **assurer un suivi** adapté aux moyens de l'entreprise afin de vérifier le respect des engagements.
Idéalement, la démarche dans ses différentes étapes pourra être accompagnée et soutenue par un acteur environnemental local, à l'image de la LPO.
- Se référer à la [page web dédiée à l'Obligation réelle environnementale](#) et au [guide associé](#), publié par le ministère en charge de la Transition écologique.



REPENSER MA MANIÈRE DE PRODUIRE, MA CHAÎNE DE VALEUR ET MON BUSINESS

FINALITÉ NIVEAU D'ACTION

RÉDUIRE MES IMPACTS

MON CŒUR DE MÉTIER ET MES ACTIFS

MA CHAÎNE DE VALEUR

MON TERRITOIRE ET AU-DELÀ

OBJECTIFS

Concevoir, ou transformer lorsqu'ils existent déjà, ses produits, ses services, ses procédés, ses chaînes d'approvisionnement et ses modèles d'affaires, en se fondant sur les principes de l'**éco-conception** et de la **circularité**, afin de :

- répondre aux enjeux liés à la consommation des ressources, biologiques ou non, nécessaires à la fabrication des produits et au fonctionnement des process industriels et réduire les rejets d'effluents générateurs de pollution du milieu naturel ;
- de manière plus large, adapter sa stratégie pour réduire durablement les dépendances et les impacts de ses activités sur la nature et la biodiversité et rendre son activité pérenne et résiliente face aux crises environnementales.

OPPORTUNITÉS

- ▼ **Diminuer ses coûts opératoires** : plus de sobriété dans les consommations de ressources, optimisation des choix de matières premières (ex : approvisionnement à partir d'une matière plus économique issue du recyclage, produit conçu en « mono-matériau », plus facile à assembler et à désassembler dans une démarche de circularité), etc.
- ▼ **Renforcer sa position commerciale** : satisfaire ses clients engagés dans ce type de démarche, en conquérir de nouveaux en leur proposant des modèles d'affaires mieux adaptés à leurs besoins et aux contraintes actuelles (par exemple via l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, etc.).
- ▼ **Se différencier par la qualité et la longévité des produits éco-conçus** qui ont vocation à offrir une plus grande robustesse associée à une durée de vie prolongée, facteurs d'attrait pour les clients.
- ▼ **Rendre son entreprise résiliente** et attractive au-devant des partenaires, financeurs, assureurs, etc.
- ▼ **Développer et valoriser les compétences des équipes** en favorisant l'innovation et l'acquisition de nouveaux savoir-faire.

MISE EN ŒUVRE

- ▼ **Au niveau des produits, services et procédés (en développement ou préexistants) :**
 - réaliser un audit initial et identifier les leviers d'action pertinents, via par exemple une analyse de cycle de vie (ACV) dans le cadre du dispositif subventionné **Diag Écoconception** de Bpifrance ;
 - le cas échéant, se faire accompagner par un bureau d'études technique et de conseil environnemental pour finaliser l'étude des solutions et accompagner leur mise en œuvre.
- ▼ **Au niveau de la chaîne de valeur et de la stratégie de l'entreprise :**
 - réaliser un diagnostic des principaux enjeux touchant les activités de l'entreprise, en faisant appel par exemple aux dispositifs subventionnés **Diag Biodiversité** ou **Diag Adaptation** de Bpifrance ;
 - se faire accompagner par une société de conseil disposant d'une expertise sur la définition et la mise en œuvre des actions de transformation touchant à la stratégie et aux modèles d'affaires.

Pour plus d'informations, se référer à la plateforme « **Gagner en performance grâce à l'écoconception** » de l'ADEME.

UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT AVEC SA CHAÎNE DE VALEUR



Acteur de la production et du conditionnement de liquides alimentaires (lait, jus et végétal), LSDH a un intérêt rationnel à engager toute sa chaîne de valeur pour protéger efficacement la biodiversité, garante de la fourniture des services écosystémiques dont dépend l'entreprise : c'est un enjeu de pérennité.

La stratégie de l'entreprise comprend trois axes majeurs :

- la pérennisation de ses filières via la sécurisation de ses approvisionnements en matières premières : achat d'une orangerie bio au Brésil, relocalisation en France de certaines filières (pomme, clémentine de Corse, avoine), développement de serres en aéroponie mobile zéro phyto permettant de réduire de 80 % la consommation d'eau ;
- l'entretien de son lien privilégié et historique avec ses producteurs et clients via la mise en place de conventions tri-partites garantissant aux plus de 560 éleveurs une juste rémunération. En contrepartie, chaque éleveur signe une convention individuelle répondant à un contrat cadre négocié par l'Organisation de producteurs de 5 ans reconductible incluant la charte des bonnes pratiques d'élevage dont la mise en œuvre est auditée et évaluée tous les 2 ans ainsi que la charte éthique et engagement de l'entreprise ;
- le développement d'un partenariat gagnant-gagnant avec ses clients, en adéquation avec les attentes et besoins des consommateurs : éco-conception des emballages (réduction de l'épaisseur, incorporation jusqu'à 50 % de matière recyclée), retravail des recettes...

Sur la **filière lait** qui est 100 % française, ces engagements se traduisent concrètement par des pratiques favorables à la biodiversité et aux paysages, aux exploitants et aux animaux : diversification de l'alimentation des troupeaux et fourrages locaux, interdiction des aliments à base d'huile de palme et d'OGM, un objectif de 100 % de nourriture certifiée sans déforestation ni conversion d'écosystèmes d'ici 5 ans et contribution à la préservation de l'environnement avec des rotations culturales, jachères, plantation de haies, prairies fleuries et arbres.

En moyenne, par exploitation, les prairies permanentes représentant 30 % de la surface totale et il y a 39 m de linéaire de haies par hectare de surface utile.



En structurant sa chaîne de valeur autour d'engagements partagés, LSDH montre que la transition écologique passe par une mobilisation collective dont les éleveurs sont des acteurs incontournables. Acteurs de terrain, ils sont indispensables à la mise en œuvre concrète de pratiques favorables à la biodiversité et à la pérennité économique de la filière.

“ La construction du monde de demain requiert la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs. Le collectif et le collaboratif sont la clé pour passer à l'action et faire évoluer durablement nos pratiques ”

Emmanuel Vasseneix, président



UTILISER MON TEMPS POUR LA BIODIVERSITÉ

FINALITÉ

RÉDUIRE MES
IMPACTS

ACCUEILLIR
LE VIVANT

MES
ÉQUIPES

CONSERVER
ET RESTAURER

SOUTENIR LA
CONNAISSANCE

NIVEAU D'ACTION



OBJECTIFS

Investir du temps pour :

- **former les dirigeants et managers aux enjeux liant l'entreprise à la biodiversité**, afin de porter et piloter les démarches de l'entreprise et stimuler l'adhésion des collaborateurs ;
- **sensibiliser et mobiliser l'ensemble des salariés** pour qu'ils s'emparent du sujet et contribuent concrètement à la préservation de la biodiversité, dans l'entreprise et avec des acteurs du territoire.



OPPORTUNITÉS

- ▼ **Pour les dirigeants et managers** : renforcer leur capacité à intégrer la biodiversité dans la stratégie globale de l'entreprise et à incarner l'engagement de celle-ci.
- ▼ **Pour tous les salariés** : développer la conscience collective autour des enjeux de biodiversité et favoriser l'engagement autour d'actions concrètes applicables dans les activités de chacun.
- ▼ Faire de l'investissement en temps un **capital stratégique** qui produit des effets durables à la fois pour l'entreprise et pour la biodiversité.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ **Sensibiliser toutes les catégories de personnels** aux enjeux reliant la biodiversité aux activités humaines et aux entreprises ainsi qu'aux solutions permettant d'y répondre, via notamment :
 - le suivi du **M00C « Entreprises et biodiversité : passez à l'action ! »** de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en partenariat avec le MEDEF et l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
 - la participation à des **Fresques de la biodiversité** adaptées aux activités de l'entreprise, en faisant appel à des animateurs habilités à animer ces ateliers dans un cadre professionnel.
- ▼ **Renforcer la capacité des dirigeants et managers** à intégrer ces enjeux dans la stratégie et les opérations de l'entreprise via notamment :
 - des formations ciblées, en particulier sur les thématiques traitées dans ce guide et adaptées au secteur d'activité de l'entreprise, dispensées par des organismes de formation spécialisés ;
 - des ateliers participatifs visant à identifier les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la biodiversité sur la chaîne de valeur de l'entreprise, ainsi que les actions permettant d'y répondre, animés par des professionnels de ces sujets ;
 - le suivi régulier de webinaires et conférences (par exemple via l'**Académie MEDEF** ou autres organismes professionnels).
- ▼ **Favoriser l'implication et le passage à l'action des collaborateurs** :
 - en communiquant régulièrement sur les enjeux et projets biodiversité de l'entreprise ;
 - en proposant des activités concrètes en interne (challenges, **Digital Cleanup Day**, etc.) ou en externe (participation à des opérations de soutien des connaissances via les sciences participatives en lien avec des acteurs naturalistes et/ou académiques locaux par exemple).



M'ENGAGER DANS LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

FINALITÉ NIVEAU D'ACTION

CONSERVER
ET RESTAURER

MON TERRITOIRE
ET AU-DELÀ

SOUTENIR LA
CONNAISSANCE



OBJECTIFS

Soutenir des missions d'intérêt général favorables à la biodiversité par la mise à disposition de compétences de l'entreprise auprès d'organismes à but non lucratif, via :

- la mise à disposition de collaborateurs sur leur temps de travail ;
- la réalisation de missions à titre gracieux.



OPPORTUNITÉS

- ▼ **Affirmer l'engagement de son entreprise, faire vivre ses valeurs et renforcer son ancrage territorial** en soutenant des projets de proximité vertueux pour la nature.
- ▼ **Développer et valoriser les compétences des équipes** dans des contextes nouveaux et leur permettre de **découvrir et expérimenter d'autres modes de fonctionnement** (associatif, territorial, scientifique), sources d'apprentissage et d'innovation pour les salariés et pour l'entreprise.
- ▼ Impliquer les collaborateurs concernés dans des missions porteuses de sens pour eux, **renforcer la motivation et la fidélisation** des salariés dans leur ensemble et **favoriser la cohésion interne** autour de projets fédérateurs.
- ▼ **Bénéficier des avantages fiscaux** liés au mécénat de compétence (réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60 % du coût de revient de la mise à disposition des salariés, dans la limite des plafonds applicables).



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Identifier de manière croisée :
 - les **compétences mobilisables** au sein de l'entreprise ;
 - les **besoins des organismes à but non lucratif** œuvrant pour la biodiversité.
- ▼ **En cas de mise à disposition de collaborateurs** : identifier les salariés volontaires et pertinents pour participer à la démarche, formaliser avec chacun d'eux et avec l'organisme sélectionné une convention de mécénat (incluant le périmètre et la durée de la mission – d'une demi-journée à plusieurs mois) et un avenant au contrat de travail, puis mettre en œuvre et assurer le suivi des salariés, pilotés par l'organisme d'accueil.
- ▼ **En cas de prestation de service** : constituer l'équipe en charge de la mission auprès de l'organisme, formaliser une convention précisant les contours de cette mission (notamment objectifs, livrables, etc.) puis la réaliser, dans une configuration analogue à une sous-traitance.
- ▼ **Procéder avec l'organisme aux démarches administratives** permettant à l'entreprise de défiscaliser les coûts associés aux compétences mobilisées (coûts RH en particulier).
- ▼ **Assurer le suivi** des salariés pilotés par l'organisme d'accueil, expliquer la démarche auprès de l'ensemble des collaborateurs, l'intégrer dans la stratégie de durabilité environnementale de l'entreprise.

Pour plus d'informations, se référer au **guide pratique du mécénat de compétences** du ministère en charge de l'Économie sociale, solidaire et responsable.

4. RESSOURCES UTILES



Admical/MEDEF, « **TPE/PME & ETI, engagez-vous dans le mécénat en toute confiance** »

LPO/MEDEF/OFB, MOOC « **Entreprises et Biodiversité, passer à l'action** »

Afep/EpE/MEDEF/Pacte Mondial Réseau France, **act4nature international**

MEDEF, « **Entreprises et biodiversité : les clés pour agir** », 2021

AFNOR/ISO, **ISO 17298:2025 – Biodiversité – Prise en compte de la biodiversité dans la stratégie et le fonctionnement des organisations– Exigences et lignes directrices et certification AFAQ Biodiversité**

MEDEF, « **Les acteurs et outils de la transition écologique** », 2025

Agences régionales de Biodiversité : **Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Guadeloupe, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Réunion, Sud**

MEDEF, Podcast « **Biodiversité : comment construire un plan d'action ?** », 2025

Association Fresque de la Biodiversité, **atelier « Fresque de la Biodiversité »**

MEDEF, Podcast « **Biodiversité & territoires : enjeux et mobilisation des acteurs économiques** », 2025

Bpifrance, les Diag : **Diag Biodiversité** (Bpifrance/OFB), **Eco-Flux, Adaptation, Eco-conception**

MEDEF, **replay « La nature au cœur de l'innovation : bioéconomie, biomimétisme et autres opportunités offertes par le vivant »**, 2025

Bpifrance/OFB, **kit Biodiversité**

Ministère de la Transition écologique, **plateforme Transition écologique des entreprises**

Bpifrance, replay de la formation « **Biodiversité : structurez votre démarche et créez votre feuille de route pour agir** »

OFB, **Entreprises engagées pour la nature et Guide pour l'action**

LPO, **Refuge LPO**

Orée, **plateforme Entreprises & biodiversité**

Région Grand Est, **Modules transformants biodiversité**

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Mouvement des entreprises de France
55 avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 53 59 19 19



www.medef.com



MEDEF



@medef



MEDEF

| MARS 2026 |